



## DEMANDE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Lien avec la personne devant être inhumée :**

**sollicite une concession dans le cimetière de la commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres) pour y fonder la sépulture de :**

-

### **Type de concession demandée :**

- Perpétuelle (1 emplacement ou 2 places : 2 m<sup>2</sup> superficiels ) - 15 euros le m<sup>2</sup>
- Cinquantenaire (1 emplacement ou 2 places : 2 m<sup>2</sup> superficiels ) - 10 euros le m<sup>2</sup>

**- m'engage par ailleurs à respecter en tous points le règlement du cimetière.**

L'emplacement de la concession dans le cimetière relevant de l'autorité du Maire (pouvoir de police), c'est donc à lui qu'il revient d'en fixer la situation précise.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du demandeur

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par le service en charge de la gestion des concessions des cimetières de la commune de MAIRÉ L'EVESCAULT Elles sont conservées le temps de la concession et en application des codes et textes spéciaux régissant les opérations funéraires. La base juridique est l'obligation légale. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : [mairie-mairelevescault@paysmellois.org](mailto:mairie-mairelevescault@paysmellois.org) Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

**Mairie de Mairé-L'Evescault 1 rue des Grands Bois - 79190 Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**Ouverture du Secrétariat : lundi / mercredi / vendredi : 14 heures / 17 heures**  
**Tél : 05.49.07.62.68 Fax : 05.49.07.99.83 Courriel : [mairie.mairelevescau@free.fr](mailto:mairie.mairelevescau@free.fr)**